



13 octobre 2021  
Communiqué de presse

## **BLANCAFORT : UNE DEUXIÈME VISITE SURPRISE À L'ABATTOIR, OÙ L'OPACITÉ RÈGNE TOUJOURS EN MAÎTRE**

*Ce mercredi, plusieurs élu.es, Manuel Bompard, Caroline Roose, Bastien Lachaud, et Claude Gruffat, se sont rendus à l'abattoir de Blancafort au côté de l'association L214 pour vérifier si les conditions de transport des animaux avaient évolué depuis leur dernière visite.*

Déjà épinglé et mis en demeure car ne respectant pas le règlement européen qui encadre les conditions de transport des animaux, l'abattoir de Blancafort avait jusqu'au 30 septembre 2021 pour se mettre aux normes. Des changements très attendus par les élu.es qui étaient déjà venus pour constater le non-respect du droit européen en mars 2021.

Lors de cette première visite, le constat fut sans appel : les oiseaux étaient entassés dans des cages trop petites, en violation de la réglementation européenne sur le transport d'animaux vivants. Le 16 juillet dernier, en audition devant la Commission d'enquête sur le transport d'animaux vivants, Mme Soubeyran, représentante du ministère de l'Agriculture, assurait à Manuel Bompard que toutes les infractions constatées dans cet abattoir seraient mises en conformité avant le 30 septembre. C'est ce qui a motivé ce nouveau déplacement. Mais arrivés sur place ce matin, le directeur de l'établissement a refusé de les recevoir, et ils n'ont pu que constater la présence de bétailières aux cages toujours trop petites.

Pour Manuel Bompard, vice-président de l'intergroupe sur le bien-être animal, "L'opacité qui règne ici est un très mauvais signal. Il serait grand temps que l'État français prenne ses responsabilités et s'intéresse à savoir si ses propres règles ainsi que celles de l'Union européenne sont vraiment instaurées." Pour lui, "Cet établissement n'est pas un cas isolé. La maltraitance animale dans le transport et au sein même des abattoirs en France fait système, ce ne sont pas les enquêtes qui manquent sur ces méthodes, qui pourtant restent globalement impunies".

Bastien Lachaud avait déjà posé deux questions écrites au gouvernement pour l'alerter sur les transports d'animaux vivants en Union Européenne et hors du territoire de l'UE. Il a également défendu un amendement pour limiter les temps de transports des animaux vivants lors de l'examen de la loi EGALIM. Celui-ci avait été refusé par LREM au prétexte de "faire confiance à la filière".

Si l'Union européenne et le gouvernement français ne manquent pas de vanter leur attachement au bien-être animal, il en est autrement dans les faits. Associations et élus continueront un travail de coopération pour mettre un terme à cette insupportable complaisance à l'égard d'une maltraitance massive et généralisée.

***Manuel Bompard, chef de la délégation France insoumise au Parlement européen, et  
Bastien Lachaud, député la France insoumise à l'Assemblée nationale***

Contact Presse : Délégation France insoumise  
Cassandra Serier - +33 6 48 75 49 32